

28 juin 2021

Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 25 mai 2021**
2. **Organisation des bureaux de la CLE et calendrier du second semestre 2021**
3. **Poursuite de la révision du SAGE**
4. **Présentation et avis du bureau de la CLE sur les cahiers des charges pour :**
 - « L'actualisation des inventaires de zones humides »
 - « L'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités »
5. **Projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027 : remontées des membres du bureau de la CLE**
6. **Questions diverses**
 - **Consultation sur le projet de document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest**
 - **Dossiers d'autorisation environnementale**

5. Projets de SDAGE et PGRI 2022-2027 : remontées des membres du bureau de la CLE

Contexte

Consultation sur les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027

→ Avis des assemblées attendus pour le 1^{er} juillet 2021

*Schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux (Sdage)
2022-2027
du bassin Loire-Bretagne*

Plan de gestion des risques d'inondation
du bassin Loire-Bretagne 2022 - 2027

Pour préparer l'avis de la CLE : proposition communiquée en amont de la séance intégrant :

- Les propositions de l'équipe d'animation du SAGE présentées en bureau de la CLE du 25 mai (noir)
- Les remarques/observations formulées par le bureau de la CLE le 25 mai (bleu)
- Des propositions d'ajouts s'appuyant sur les avis inter-SAGE (violet)

Accès aux documents

- [Documents complets de la consultation mis en ligne sur le site de l'Agence de l'Eau](#)
- [Présentations du Forum de l'eau Maine-Loire-Océan du 15 mars](#)
- [Documents de vulgarisation](#)

Principales remarques présentées le 25 mai

Chapitre du SDAGE	Proposition d'avis
Tout le document	Clarifier les maîtrises d'ouvrage SP SAGE, à différencier des suivis par les CLE
Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau	Ajouter une disposition pour préciser les modalités de mise en œuvre de l'orientation introduisant l'enjeu majeur de restaurer l'estuaire de la Loire
Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau	7B3 - Confirmer la proposition de classement du territoire du SAGE en 7B-3 = bassins concernés par un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif Engager une étude sur la gestion quantitative à l'échelle du bassin de la Loire en intégrant sa partie estuarienne, indépendamment des études HMUC portées par les SP SAGE
Chapitre 8 : Préserver les zones humides	8B1 – Améliorer la lisibilité des fonctions épuratrices et hydrologiques des zones humides / Prévoir une compensation correspondant strictement aux fonctionnalités perdues / Préciser la méthode OFB (ou équivalente) pour la caractérisation de leurs fonctionnalités
Chapitre 10 : Préserver le littoral	Intégrer un chapitre dédié aux estuaires, ou, a minima, faire apparaître le terme "Estuaire" dans le titre du chapitre Préciser les ambitions sur les grands estuaires 10H1 – Actualisation la disposition en s'appuyant des dispositifs inscrits dans le SAGE révisé / Compléter la disposition avec les suites attendues
Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques (et dans les chapitres dédiés)	Ajouter une disposition relative à l'inventaire et à la protection des milieux dans les documents d'urbanisme (zones humides, têtes de bassin versant, éléments structurants du paysage, etc.)

Focus sur des ajouts aux remarques du 25 mai

Chapitre du SDAGE	Proposition d'avis
Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau	Prendre en compte la remise en état des ouvrages pour garantir leur gestion
Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique	Prendre en compte le changement climatique, la réduction future des débits et la durée de vie de l'installation dans les normes de rejets des STEU Permettre la réutilisation des eaux usées traitées seulement en substitution d'un usage existant Reconsidérer les dispositions relatives à la réduction des pollutions diffuses en les rendant plus prescriptives Ajouter un mécanisme de contrôle de l'efficacité et de l'entretien des bassins tampons
Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau	Ajouter une disposition pour harmoniser et améliorer la collecte et la bancarisation des données Modifier la rédaction de la disposition 7B3 pour une prise en compte de l'ensemble des conclusions possibles des études HMUC : augmentation possible des prélèvements, volumes prélevables en période d'étiage, répartition par catégories d'usagers, etc. Proposer des ajouts pour les réserves de substitution : étanchéité de la réserve, déconnexion du réseau hydrographique, contrôle des systèmes de déconnexion, etc.
Chapitre 8 : Préserver les zones humides	Préciser les modalités de contrôle de la gestion et de l'entretien des zones humides compensées
Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant	Définir la notion de tête de bassin versant et introduire les rangs 0 (écoulements diffus localisés entre les sources des cours d'eau et le début des cours d'eau) et les sources des cours d'eau Intégrer des dispositions de préservation et de restauration pour ces milieux.

Préparer l'avis de la CLE

Proposition du Président au bureau de la CLE du 25 mai 2021 : contributions éventuelles des membres à transmettre à la structure porteuse du SAGE, en prévision du bureau du 28 juin

Retours venant amender/consolider la proposition d'avis (en date du 28 juin)

- Association des Industriels de Loire Estuaire
- Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire

1^{er} juillet : présentation en CLE pour délibérations

- *D'autres remarques sur les documents et leurs annexes ?*
- *Des observations sur la proposition d'avis ?*